

# D genres D sexualités

novembre 2016

Le bulletin numéro 4 de la commission Genres & Sexualités

*Que des sociétés s'appuient sur la différence des sexes dans l'ordre de la reproduction pour créer des différences dans l'ordre social ne doit pas entraîner à penser que la cause en est dans la différence biologique...*

*Nicole-Claude Mathieu*

*dans L'anatomie politique*

**Les événements de ces derniers mois l'ont montré : les lesbiennes, Gays, Bi-es et Trans sont le plus souvent assigné-es à l'invisibilité et laissé-es dans l'ombre par la parole hétérosexiste dominante.**

**A de très rares exceptions près, les médias n'ont pas daigné relever le caractère LGBTphobe de la tuerie d'Orlando au mois de juin.**

**Les expositions en plein air affichant des couples LGBT sont, comme par exemple à Toulouse, vandalisées de façon répétée au point de devoir se replier dans un espace fermé.**

**Le cinéma n'est pas en reste : le film La danseuse, sorti mi septembre, occulte complètement l'homosexualité avérée de son personnage principal, Loïe Fuller... et même lui invente une relation hétérosexuelle !**

**C'est toujours un véritable parcours du/de la combattant-e pour les séropositifs-ves afin de faire valoir leur droit à certaines allocations, en particulier l'Allocation Adulte Handicapé.**

**Quant au législateur, il refuse toujours la mise en place d'une procédure de changement d'état civil basée sur l'autodétermination des personnes trans, en dehors du pouvoir des juges et des médecins.**

**Face à tout cela, la nécessité de ce bulletin nous apparaît d'autant plus grande : donner à voir la situation des LGBT ici et ailleurs, porter haut et fort les revendications de chacun-e, affirmer nos identités plurielles.**

**Bonne lecture !**

**Pages 2 & 3 : 20<sup>e</sup> rapport de SOS Homophobie**

**Page 4 : Nicole-Claude Mathieu**

**Page 5 : Des outils et quelques données**

**Page 6 : Orlando**

**Page 7 : Des religions... des lgbtphobes !**

**Pages 8 & 9 : Changement d'état civil pour les trans'**

**Pages 10 & 11 : Chronique de la lesbophobie ordinaire**

**Pages 12 : Journée mondiale de lutte contre le sida**

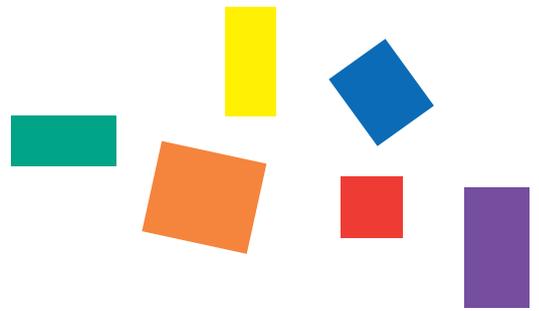
**Page 13 : Prénom d'usage dans les universités pour les trans'**

**Page 14 : Lectures et médias**

Union  
syndicale  
**Solidaires**

Union syndicale Solidaires  
144 Bd de la Villette - 75019 Paris  
www.solidaires.org - contact@solidaires.org

## 2 **Le 20e rapport de SOS homophobie est sorti**



# **Au travail, les D.R.H.\* se sont lâchés !**

**Ce 20e rapport s'inscrit toujours dans cette démarche militante qui vise à mettre un visage à l'homophobie en France, grâce aux témoignages reçus via la ligne d'écoute créée en même temps que l'association, soit il y a 22 ans.**

**Cette année le nombre de témoignage a baissé, après les fortes hausses des années suivant le débat pour le mariage pour tous et toutes. Loin de s'en réjouir, SOS homophobie pointe le fait que les lgbtphobies quotidiennes sont encore largement présentes dans un contexte où le gouvernement à renoncer à faire avancer tant de droits attendus.**

**Comme chaque année, ce bulletin reprend la partie du rapport consacrée au travail et s'appuie sur des témoignages qui représentent 12 % de la totalité des cas reçus en 2015.**

**Enfin, ce rapport est disponible en pdf à cette adresse :**

**[https://www.sos-homophobie.org/sites/default/files/rapport\\_annuel\\_2016.pdf](https://www.sos-homophobie.org/sites/default/files/rapport_annuel_2016.pdf)**

**ou se commande (donc payant pour les soutenir) en format papier sur le site de l'association :**

**<https://www.sos-homophobie.org/>**

### **comme en 2015, ou presque...**

Les cas de rejet, d'ignorance et de discriminations ont augmenté de 20 points en un an, ceux de harcèlement de 10 points. Côté agresseur-es, la proportion des agressions venant des supérieur-es hiérarchiques rejoint celle des collègues, puisqu'elle augmente elle aussi de 10 points. Le rapport constate une libération de la parole homophobe et transphobe. Celle-ci est décomplexée, et prend plusieurs formes. Entre des agresseur-es qui ne voient pas en quoi leurs « pratiques » sont illégales, et ceux/celles qui assument complètement leur lgbtphobie, la position de l'entreprise est déterminante. Plus elle est permissive, plus l'impunité de propos, d'ambiance comme de discriminations sont importants.

Ainsi, le climat est toujours important à mettre en avant, et donc la responsabilité des entreprises en tant que telles qui le permettent ou pas. Lorsque cette homophobie est présente, elle se concrétise pour les personnes LGBTI par une augmentation des refus de promotion,

des accusations infondées, des insultes... avec de vrais risques de harcèlement sans, dans beaucoup de cas, de témoins prêts à confirmer ces discriminations. La question de la preuve est pourtant déterminante, afin de faire cesser et condamner ce type de pratique.

Le cadre professionnel est alors anxiogène et peu sécurisant. Il aboutit souvent à cacher son homosexualité ou identité de genre, avec la crainte d'être démasqué.

Il suffit souvent d'un changement de personne pour qu'un climat au départ serein devienne hostile. Préjugés, brimades et autres blagues douteuses sont alors les prémices à une dégradation de l'environnement professionnel. Comme pour le sexisme ou le racisme, ce sont dès ces moments-là qu'il faut agir !

L'absence de réaction (et malgré des indignations) des collègues n'encourage pas à porter plainte et provoque l'isolement, voire la démission. Et lorsque la plainte est engagée, les relations deviennent avec

l'employeur très compliquées.

Le « choix » est alors souvent le même : l'invisibilité pour se protéger, avec toujours le risque d'être « outé » .

## Quelques chiffres

### Age des victimes (30 % inconnu):

- 10 % de plus de 50 ans
- 30 % de 35-50 ans
- 27 % de 25-34 ans
- 2 % de 18-24 ans
- 1 % de moins de 18 ans

### Auteur-e de l'agression :

- 47 % de collègue
- 44 % de supérieur-e hiérarchique
- 2 % de subordonné-e
- 1 % de syndicat / médecin du travail
- 1 % de client-e / fournisseur-e
- 5 % « autres »

### Manifestations des LGBTIphobies :

- 68 % de Rejet et ignorance
- 44 % de discrimination
- 41 % de harcèlement
- 37 % d'insultes
- 13 % d'outing
- 13% de diffamation
- 12 % d'homophobie sociale
- 9 % de menaces / chantage
- 8 % de licenciement
- 6 % d'agressions physiques
- 2 % de dégradations de biens / vols



\* D.R.H. = Discrimination Rejet Harcèlement

## La BNP Paribas condamnée pour discrimination envers un salarié homosexuel

La grande banque devra payer plus de 600 000 euros à un ex salarié homo, en raison du « comportement machiste et sexiste » de ses collègues, créant « un environnement de travail particulièrement oppressant ».

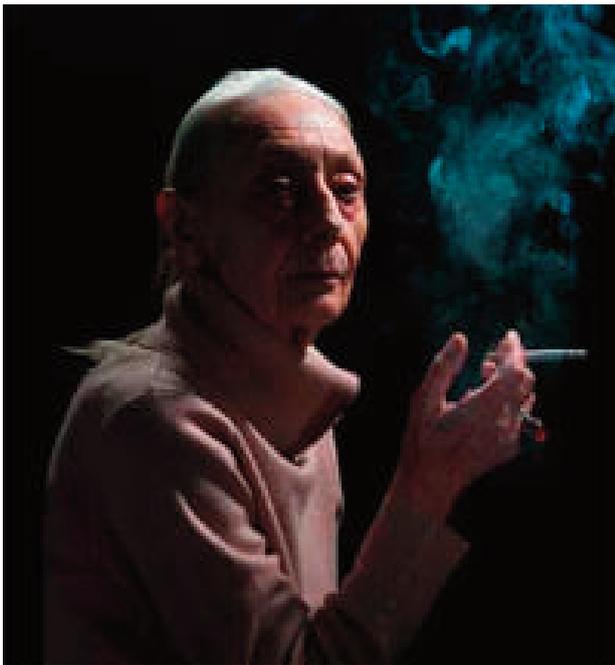
Embauché en 2004, l'ex salarié est devenu responsable d'affaires en 2009.

L'employeur apprend son homosexualité et commence alors les moqueries des collègues, un harcèlement continu par l'envoi de mails à caractère sexuel de deux supérieurs hiérarchiques... L'ambiance devient de plus en plus oppressante, d'autant plus que la banque offre à ses salarié-es des soirées « chaudes » (établissements de striptease ou avec des prestations à caractère sexuel !). La victime tient jusqu'en 2012, date à laquelle il quitte la banque via un plan de départs volontaires...

La victime a pu prouver qu'il y a bien eu un décalage de carrière et de rémunération depuis 2012 par rapport à ses ex collègues. Les juges de la Cour d'appel considèrent que la rupture (et les indemnités, qu'il doit rembourser) liée au « départ volontaire » est nulle puisqu'elle est le résultat de cette discrimination.

# Histoire(s)

**Nicole-Claude Mathieu nous a quittées au mois de mars l'année dernière. Elle a publié de nombreux articles dans la revue *Amazones d'hier, lesbiennes d'aujourd'hui*, elle a participé à la création de la revue *Questions féministes*.**



Féministe matérialiste, Nicole-Claude Mathieu considérait que le patriarcat n'est pas qu'un produit du capitalisme, même si ce dernier peut en accentuer les effets : la domination des hommes sur les femmes traverse toutes les classes sociales. Patriarcat et capitalisme sont donc à combattre ensemble.

Pour Nicole-Claude Mathieu les différences de sexe sont socialement organisées pour maintenir l'exclusion des femmes : elle démontre que les femmes sont hypervisibilisées par des explications naturalistes liées à cette fameuse biologie

des sexes, assignées à une maternité d'office alors qu'on attend d'elles un effacement dans la sphère publique ce qui conduit à une invisibilité en tant que sujets sociaux. Anthropologue, elle a très vite combattu le relativisme culturel de ses pairs qui observent toutes les pratiques de mutilation sexuelle des femmes sans s'y opposer :

*« je peux seulement répondre que je ne saurais « défendre » aucune société, culture, option ou idéologie (fût-elle minoritaire d'un certain point de vue) dont la survie en l'état, le « progrès », la « modernisation » ou l'expansion dépendrait de l'oppression des femmes ou l'aménagerait ». Céder n'est pas consentir.*

Nicole-Claude Mathieu s'insurge contre l'idée que les femmes sont complices de leurs propres oppressions : Qui pourrait consentir librement à subir violences, tortures, stigmatisations, inégalités, injustices, privations des libertés fondamentales, appauvrissement, relégations, féminicides organisés ? Enfin, elle a aussi travaillé sur le genre et dit notamment à propos des lesbiennes : *« La séparation personnelle physique et affective des hommes ne provient pas seulement du fait qu'elles "aiment les femmes", mais d'une analyse politique des rapports sociaux de sexe basés sur la norme asymétrique de l'hétérosexualité et de l'hétérosocialité, mâtinées d'homosocialité ».*

Isa (Santé sociaux 31)

Sources : Jules Falquet, Natacha Chetcuti, Bagdam Espace Lesbien. Photo : Laurence Prat.

## Ensemble contre les discriminations LGBTphobes de l'école à l'université

Le Collectif Education contre les LGBTphobies, rassemblant syndicats (CFDT-Enseignement privé, CGT-Ferc, FSU, Sgen CFDT, Sud Education), organisations lycéennes et étudiantes (UNL, FIDL, UNEF) et de parents (FCPE), travaille à sensibiliser l'ensemble des acteurs et actrices des établissements aux discriminations LGBTphobes. Ce travail de fond se traduit par des formations mais aussi par des outils diffusés à destination des collègues.

Le 4 pages « Ensemble contre les discriminations LGBTphobes de l'école à l'université », à diffuser largement, offre ainsi des définitions, des témoignages, des pistes syndicales, pédagogiques et législatives pour lutter au quotidien.

Il est visible ici : <http://sudeducation.org/Ensemble-contre-les.html>

Vous pouvez retrouver toutes les productions du Collectif (communiqués, actes de stage, plateforme revendicative) sur le blog : <https://collectifeducgltphobies.wordpress.com/>

### Quelques données

Environ 3 700 personnes contaminées par rapports hétérosexuels ont découvert leur séropositivité VIH en 2014, représentant 56 % de l'ensemble des découvertes.

Environ 1 100 personnes hétérosexuelles nées en France ont découvert leur séropositivité en 2014, parmi lesquelles 57 % sont des hommes et 37 % ont plus de 50 ans.

Les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (HSH) et les hétérosexuels nés à l'étranger (dont les ¾ sont nés dans un pays d'Afrique subsaharienne) restent les deux groupes les plus touchés et représentent respectivement 42 % et 39 % des découvertes en 2014.

Depuis 2003, le nombre de découvertes de séropositivité VIH a plus que doublé (x2,4) chez les jeunes HSH de 15 à 24 ans.

Les personnes de moins de 25 ans représentent 11 % des découvertes de séropositivité en 2014 et celles de 50 ans et plus, 20 %.

La région Ile-de-France concentre 44 des personnes ayant découvert leur séropositivité et les départements d'outre-mer 8 %.

source : Sida info service

# Orlando

---

Le dimanche 12 juin 2016, nous apprenions par la presse française et étrangère qu'un individu de nationalité américaine, Omar Mateen, prenait d'assaut une discothèque LGBTI et la transformait en arène sanglante.

Le nombre des victimes ne tarda pas à arriver ; minimisé au départ, il atteint à l'arrivée les 50 mortEs. Consternant et effroyable !

L'attaque d'un lieu comme le « Pulse » peut surprendre mais n'est pas anodine quand l'on sait qu'il s'ouvre à toutes les minorités de sexe, de genre, de couleur et qu'il leur permet de parler, de danser de s'aimer... jusqu'à leur mise à mort. Consternante et effroyable cette occultation initiale dans les gros titres de la presse française de la nature gay, lesbienne et trans' de la discothèque et des noms latinos de nos frèreEs et soeurEs défuntEs.

Consternante et effroyable cette pratique de la presse qui contribue à invisibiliser les minorités de sexe, de genre et de couleur, alors que ces dernières sont les victimes d'un attentat homophobe dans un lieu connu pour ses rencontres intersectionnelles.

Consternante et effroyable cette volonté de privilégier les gros titres qui font vendre (argument économique) plutôt que de rappeler la dimension à la fois homophobe et raciste de cet attentat. Les droits nouvellement acquis, notamment en matière de mariage pour toustEs, ne doivent pas minimiser ou occulter l'homophobie et le racisme d'état qui gangrènent encore et toujours notre pays.

Enfin, nous tenions par ce texte à honorer la mémoire de nos camaradEs mortEs ce soir- là.

# Des religions... des Igbtiphobes !

Pour lutter contre les stigmatisations dont sont victimes les personnes homosexuelles, Olivier Ciappa, un jeune photographe, a choisi l'année dernière d'exposer des couples imaginaires dans un endroit très passant à Toulouse. Ainsi, Cécile Dufлот a posé avec Virginie Lemoine, Florent Manaudou avec Frédéric Bousquet. Or, à 3 reprises, les photos ont été vandalisées, volées. La première fois, ce sont de jeunes catholiques qui ont justifié leurs insultes et graffitis au nom « des valeurs millénaires de la France ». L'association organisatrice de l'événementiel a finalement décidé d'engager une société de gardiennage afin de protéger les œuvres et n'a pas souhaité que l'exposition termine dans un lieu clos, comme le préconisait des responsables à la mairie.

Ici, ces actes de dégradation sont à mettre en relation avec le Catholicisme et plus largement, les 3 principales religions monothéistes et patriarcales (Islam, Judaïsme) qui jouent un rôle central dans la condamnation de l'homosexualité. La transgression de l'hétéro-normativité, des genres, reste inacceptable pour les principaux chefs religieux, c'est pourquoi ils s'unissent et dénoncent ensemble les principales avancées des droits des personnes homosexuelles, comme, en France, lors des manifestations contre le mariage pour tous et pour toutes. Il y a une volonté de contrôler et d'encadrer la sexualité, dans le mariage notamment, car c'est, selon eux, le seul lieu possible de procréation. Les sympathisantes religieuses et les sympathisants religieux à Toulouse s'en sont pris à des objets, mais il est facile au nom de la haine ordinaire, de passer à des personnes.

Les autorités religieuses sont responsables des persécutions dont sont victimes les homosexuel·les : en Tunisie, l'association Shams, qui lutte pour la dépénalisation de l'homosexualité, indique que ses membres sont menacé·es quotidiennement, emprisonné·es, subissent des sévices, des commerces affichent par exemple sur leurs vitrines des messages interdisant l'accès aux LGBT. Le mufti Hamda Saïyed considère d'ailleurs qu'une association « défendant l'homosexualité, et propageant cette grave dérive des valeurs morales humaine » représente un véritable danger pour la société Tunisienne.

Le rabbin Joseph Sitruk, pendant une émission radio, qualifiera la Gay Pride de Tel-Aviv « d'abomination » et demandera même une réponse « radicale »... L'assassinat de la jeune Shira Banki poignardée à mort pendant la marche des fiertés à Jérusalem par un intégriste qui avait déjà attaqué des personnes LGBT est la conséquence directe de l'appel au meurtre du rabbin.



En mai 2016, à Moscou, alors que des militant·es LGBT tentaient de se rassembler, Dmitry Enteo, un intégriste orthodoxe, organisera un contre rassemblement et aidera la police à disperser dans la plus grande violence la manifestation. D'ailleurs, personne n'a oublié les injonctions du principal responsable religieux de ce pays « La parade ne doit être autorisée en aucune circonstance, s'ils descendent dans la rue, ils doivent être battus. Toute personne normale le fera, chez les musulmans comme chez les orthodoxes. »

Les personnes LGBT subissent des discriminations, elles nous sont proches car elles risquent et perdent leurs vies dans le monde pour des motifs religieux. Les autorités préconisent aussi de vivre cachées ou de combattre les « penchants » pour le même sexe, les politiques répressives sont soutenues par des leaders fanatiques, le fondamentalisme n'a jamais été aussi fort, et trouve dans les nationalismes et fascismes des alliés naturels.

*Isa (Santé sociaux 31)*

Photos : olivier Ciappa, Libération.



# Changement d'état civil pour les trans :

## l'autodétermination c'est pour quand ?

**Cet automne 2016, l'Assemblée Nationale a adopté, dans le cadre de la loi « Justice du XXI<sup>e</sup> siècle », de nouvelles dispositions relatives aux conditions de changement d'état civil (CEC) pour les personnes trans.**

**Si on peut se réjouir de certaines avancées, le compte n'y est pas néanmoins et on ne peut que constater une fois de plus à quel point le gouvernement actuel est peu enclin à prendre en compte les revendications LGBT.**

Parmi les points positifs, il faut noter la démedicalisation de la procédure, puisque désormais il ne sera plus nécessaire de produire des certificats médicaux, ou la preuve d'opérations chirurgicales ou de stérilisation. Le texte stipule clairement que l'absence de ces documents ne peut pas motiver un refus de CEC.

**Mais au-delà de cette avancée, la déception est grande pour les associations trans :**

- La procédure de CEC doit être engagée auprès d'un Tribunal de Grande Instance : c'est donc encore dans les mains des juges que la vie des personnes trans est placée, soumise à leur bon vouloir, au mépris du principe fondamental d'autodétermination. Par ailleurs, cette disposition laisse craindre non seulement des procédures longues, mais aussi des

inégalités de traitement selon les tribunaux.

- Le CEC doit être motivé par une « réunion suffisante de faits » (voir texte en encart). Alors que les associations trans revendiquent un CEC par simple déclaration auprès d'un officier d'état civil en mairie, le texte considère ainsi que la voix des trans ne suffit pas, et que leur identité doit être jugée, quantifiée, décortiquée dans une liste de critères soumise à l'appréciation d'un tiers, qui pourrait ne pas les juger suffisants.

- Ces dispositions législatives concernent les personnes majeures et les mineur-es émancipé-es. Alors que de plus en plus de jeunes commencent leur transition sociale et physique dès l'adolescence, les mineur-es ne sont pas pris-es en compte par le texte de loi. De même, les personnes nées à l'étranger ne sont pas considérées non plus, et leur titre de séjour ne peut donc pas être conforme à leur identité de genre.

Dans un certain nombre de pays (Argentine, Danemark, Norvège, Irlande, Colombie), le CEC se fait par simple déclaration auprès d'un officier d'état civil. En France le Défenseur des Droits, à la suite des associations trans, a préconisé cette procédure. Symboliquement, cette disposition reconnaît la parole trans et supprime les rapports de pouvoir et de domination exercées par les personnes cis-genres et les institutions médicales, judiciaires sur les trans. Concrètement, c'est aussi un outil indispensable pour lutter contre les discriminations transphobes, car la non-conformité des papiers d'identité et autres documents d'état civil

avec le genre vécu expose à l'arbitraire dans l'accès aux soins (remboursements), à l'éducation (passage d'examens et de concours), au marché du travail, au logement. Et toutes ces discriminations sont source de précarité accrue, de souffrances psychologiques et de sur-suicidalité pour les personnes trans. Force est de constater que toutes ces considérations ne sont pas encore suffisantes aux yeux du législateur...

**Ainsi le combat continue pour faire aboutir les revendications portées par la communauté trans, et faire avancer la réflexion de chacun-e sur le droit pour toute personne à s'autodéfinir (dans le cadre binaire masculin/féminin ou hors de ce cadre).**



## Texte du projet de loi Justice pour le XXI<sup>e</sup> siècle adopté en première lecture à l'Assemblée Nationale

II. – Après la section 2 du chapitre II du titre II du livre Ier du code civil, est insérée une section 2 bis ainsi rédigée :

« Section 2 bis

« De la modification de la mention du sexe à l'état civil

« Art. 61-5. – Toute personne majeure ou mineure émancipée qui démontre par une réunion suffisante de faits que la mention relative à son sexe à l'état civil ne correspond pas à celui dans lequel elle se présente et dans lequel elle est connue peut en obtenir la modification.

« Les principaux de ces faits, dont la preuve peut être rapportée par tous moyens, peuvent être :

« 1<sup>o</sup> Qu'elle se présente publiquement comme appartenant au sexe revendiqué ;

« 2<sup>o</sup> Qu'elle est connue sous le sexe revendiqué de son entourage familial, amical ou professionnel ;

« 3<sup>o</sup> Qu'elle a obtenu le changement de son prénom afin qu'il corresponde au sexe revendiqué ;

« Art. 61-6. – La demande est présentée devant le tribunal de grande instance.

« Le demandeur fait état de son consentement libre et éclairé à la modification de la mention relative à son sexe à l'état civil et produit tous éléments de preuve au soutien de sa demande.

« Le fait de ne pas avoir subi des traitements médicaux, une opération chirurgicale ou une stérilisation ne peut motiver le refus de faire droit à la demande.

« Le tribunal constate que le demandeur satisfait aux conditions fixées à l'article 61-5 et ordonne la modification de la mention relative au sexe ainsi que, le cas échéant, des prénoms, à l'état civil.

« Art. 61-7. – Mention des décisions de modification du sexe et, le cas échéant, des prénoms est portée en marge de l'acte de naissance de l'intéressé, à la requête du procureur de la République, dans les quinze jours suivant la date à laquelle ces décisions sont passées en force de chose jugée.

« Par dérogation à l'article 61-4, les modifications de prénoms corrélatives à une décision de modification de sexe ne sont portées en marge des actes de l'état civil des conjoints et enfants qu'avec le consentement des intéressés ou de leurs représentants légaux.

« Les articles 100 et 101 sont applicables aux modifications de sexe.

« Art. 61-8. – La modification de la mention du sexe à l'état civil est sans effet sur les obligations contractées à l'égard de tiers ni sur les filiations établies avant cette modification. »

# Chronique de la lesbophobie ordinaire

*Contrecarrer les assignations à l'invisibilité, résister au dénigrement et à la négation de nos identités par les tenants-zélés de la norme dominante hétérosexiste, c'est le sort commun aux lesbiennes, Gays, Bi-es et Trans. Quelles que soient nos vies, nous partageons cette expérience : qu'à n'importe quel moment la domination hétéropatriarcale peut se rappeler à nous avec toute sa violence. Il suffit par exemple d'une banale séance de cinéma.*

La danseuse est le premier film de Stéphanie di Giusto. Il s'attache au personnage de Loïe Fuller, icône de la Belle Epoque, admirée de l'avant-garde pour son audace et son inventivité (réussir le tour de force de tout à la fois révolutionner la danse, breveter ses propres dispositifs scéniques de lumière et de costume, fonder sa compagnie). L'audace de Loïe Fuller était aussi de vivre ouvertement son homosexualité, notamment auprès de Gabrielle Bloch, qui a été sa compagne pendant de longues années.

Cette liberté et cette audace, Stéphanie di Giusto n'a pas hésité à les trahir, en falsifiant dans le film la vie intime de Loïe Fuller, en voulant à toute force la ramener dans le registre hétérosexuel... C'est même elle qui le dit : « j'ai également pris la liberté d'inventer le personnage de Louis Dorsay, qu'interprète Gaspard Ulliel. J'avais besoin d'une présence masculine dans ce film peuplé de femmes. Loïe Fuller était homosexuelle et il était important pour moi de ne pas en faire le sujet du film. Louis Dorsay me touche beaucoup : c'est l'homme sacrifié du film. » (extrait du dossier de presse)

De fait, le film est bien un escamotage en règle de l'homosexualité de Loïe Fuller : Gabrielle, qui fût sa compagne, devient une fidèle collaboratrice, charge à l'actrice Mélanie Thierry de créer l'ambiguïté par un bref regard ou un vague soupir... sans que Loïe ne montre le moindre signe de réciprocité à l'égard de cet attachement sibyllin.

Le personnage de Louis, inventé de toutes pièces donc, entretient avec Loïe une relation de protecteur/confident/complice érotique à l'occasion... il fallait bien quand même introduire une épaule masculine, non seulement pour ne pas trop faire « film de femmes » (catastrophe à éviter visible-

ment, bel exemple d'autodénigrement), mais aussi pour tirer un peu la couverture du côté masculin en plaignant cet être torturé et mal aimé (montage alterné à la fin entre sa mort et la prestation de Loïe à l'Opéra, histoire de leur donner une égale importance)

Pour se dédouaner de son hétérocentrisme patenté, la réalisatrice a pris soin de placer un « moment lesbien » dans le film, un baiser entre Loïe Fuller et sa rivale Isadora Duncan. Outre que cet épisode surgit avec une pertinence narrative proche de zéro, on note surtout qu'il vise à humilier le potentiel désir lesbien de Loïe (qui est d'ailleurs plutôt de l'ordre de la fascination que du sentiment amoureux) : Isadora se laisse embrasser, lui demande de se déshabiller puis la laisse nue, délaissée.

Résumons : un vrai couple (Loïe-Gabrielle) invisibilisé, une relation hétérosexuelle plaquée artificiellement, et une scène d'humiliation lesbophobe. La danseuse, championne toute catégorie du bingo de l'hétérosexisme ! Mais ce n'est pas fini, c'était sans compter sur l'aplomb de la réalisatrice lors du débat à l'UGC de Lille.

Au cours du « débat » qui a suivi la projection, Stéphanie di Giusto a répété à l'envie et sans ciller qu'elle avait voulu « rendre justice » au personnage de Loïe Fuller, et faire preuve « d'honnêteté » à son égard (notamment en ne plaquant pas d'effet numérique sur les numéros dansés). Nous avons été deux à réagir pour faire remarquer qu'il était insultant pour la mémoire de Loïe Fuller de parler d'honnêteté tout en passant sous silence sa relation avec Gabrielle et en introduisant une relation hétérosexuelle fantasmée (par la réalisatrice), ses choix étant synonymes d'invisibilisation.

A ses remarques légitimes, la réalisatrice a opposé un ton docte, proclamant « j'ai lu l'autobiographie de Loïe, vous avez l'air de connaître un peu sa vie, vous savez qu'elle a été mariée ? »...oui, et à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, être mariée au début de sa vie parce que la norme sociale l'impose n'invalide pas la réalité de l'homosexualité de Loïe Fuller. Stéphanie di Giusto ajoutant ensuite qu'il ne fallait « pas être sectaire » (sic), que « on peut être lesbienne et avoir envie d'expériences avec des hommes » (resic), qu'elle avait sa liberté d'artiste et que « l'idée n'était pas de faire la vie d'Adèle » (rires dans la salle), qu'enfin le dernier plan, pensé comme une photo de famille, montrait bien le lien entre Loïe



Loïe Fuller vers 1900

et Gabrielle (ndlr : elles sont assises l'une à côté de l'autre sur un banc et discutent des brevets de Loïe... c'est en effet limpide comme représentation du couple).

On peut noter l'argumentaire à géométrie variable de la réalisatrice, entre invisibilisation assumée dans le dossier de presse, et tenta-

tive, face à la contradiction, de montrer que si quand même on voit bien que Loïe est homosexuelle (enfin plutôt bi selon le film mais Stéphanie di Giusto semble avoir du mal avec la distinction). A la deuxième intervention qui soulignait bien que, certes c'était sa liberté d'artiste mais que la conséquence était l'invisibilisation et qu'elle avait une responsabilité vis-à-vis de cela, Stéphanie di Giusto a persisté et signé, assumant ses choix.

L'actrice Soko, elle aussi présente, est venue à la rescousse en disant sans rire que « l'idée n'était pas de faire un énième film lesbien »... l'omniprésence des lesbiennes au cinéma m'avait pourtant échappé jusque là. En guise d'argument d'autorité Soko a aussi brandi l'étendard de sa bisexualité. Certes. On aurait du coup pu attendre mieux que d'être dans la pose et ne montrer aucun signe d'empathie face à une parole lesbienne.

A cette avalanche de mauvaise foi et d'hétérosexisme assumé, il a fallu aussi ajouter un public silencieux voire hostile (remous désapprobateurs au mot « d'hétérocentrisme »), qui n'a pas rebondi sur nos propos et a poursuivi le débat comme si rien ne s'était passé. Sentiment d'être deux petites vagues ravalées par un océan...

Que reste-t-il de cette séance ? Nausée. Tristesse. COLERE.

Et le vague espoir qu'avoir parlé aura peut-être interpellé, si ce n'est Stéphanie di Giusto et les hétéros sûr-es d'elles/eux-mêmes, qu'un-e qui s'est tu ce soir-là mais pour qui cette parole fera son chemin.

Que reste-t-il de cette séance ? Nausée. Tristesse. COLERE.

Et la détermination à exister, à résister contre toutes les formes d'oppression et d'invisibilisation.

*Aude*

## FESTIVAL INTERNATIONAL du FILM LESBIEN & FÉMINISTE de PARIS

Quand les lesbiennes se font au cinéma

La 28<sup>e</sup> édition du festival lesbien et féministe Cineffable se déroulait à Paris du 28 octobre au 1<sup>er</sup> novembre. Certes c'est trop tard pour y aller cette année... mais vu l'article ci-contre, on s'est dit que pour une fois qu'un festival fait la part belle aux luttes des femmes à travers le monde, eh bien fallait en parler ! Et comme il se déroule chaque année, toujours à la même période...

Plus de 80 longs et courts métrages, fictions et documentaires, en présence de nombreuses réalisatrices, venant du monde entier : Norvège, Etats-Unis, France, Argentine, Kosovo / Slovénie, Liban, Ukraine, Suède, Inde, Israël, Algérie, Italie...

Les butch ont été à l'honneur dans le documentaire Gender Troubles : The Butches de l'Américaine Lisa Plourde.

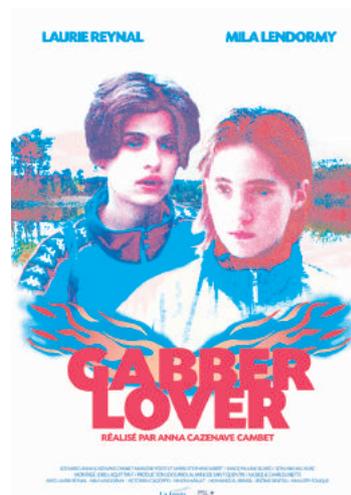
Du féminisme écolo avec Feed the Green : Feminist Voices for the Earth de Jane Caputi.

La communauté lesbienne noire américaine dans The Same Difference de Nneka Onuorah, ou encore In The Turn d'Erica Tremblay sur une jeune fille trans et sa rencontre avec une équipe internationale queer de roller derby.

En ouverture, le court-métrage Gabber Lover, d'Anna Cazenave-Cambet, récompensé de la Queer Palm au dernier festival de Cannes. Enfin, la séance « En quête de liberté » s'est ouverte par un hommage à la militante féministe Thérèse Clerc décédée en février dernier.

Pour tout savoir sur ce festival et donc se tenir prêt-e pour l'année prochaine :

<https://www.cineffable.fr>



# La journée mondiale de lutte contre le SIDA : c'est le 1<sup>er</sup> décembre



*C'est en 1988 que l'Assemblée générale de l'OMS a exprimé sa vive préoccupation devant la pandémie de sida. L'Organisation mondiale de la santé a choisi la date du 1<sup>er</sup> décembre 1988 comme Journée mondiale du sida. Chaque année plusieurs associations mettent en place des actions de mobilisation, de sensibilisation, d'information et de prévention, pour la mémoire des personnes décédées de la maladie.*

## **Rappels de prévention, parce qu'un petit rappel sur la santé n'est jamais de trop !**

Plusieurs associations (SIDACTION, AIDES, Médecins du monde, ACT UP,...) œuvrent d'ailleurs dans ce sens tant sur le niveau national qu'international dans la recherche, l'éducation, la sensibilisation, les traitements, les prises en charge...

## **Petites bases des modes de protection**

**Le préservatif :** l'utilisation du préservatif masculin ou féminin (ou d'un carré de latex) reste un moyen efficace, accessible et répandu pour se protéger du VIH et des surinfections virales ou hépatiques.

Ne pas partager le matériel en cas d'injection ou de sniff.

Ne pas partager le nécessaire de toilette qui peut être en contact avec du sang (rasoir, brosse à dents, coupe-ongles).

En bref sortir couvert est le premier moyen d'éviter les contagions du VIH.

Deux partenaires atteints du VIH doivent se protéger aussi pour éviter les sur-infections et la mu-

tation du virus pouvant ensuite devenir résistant aux traitements.

Dépistez-vous régulièrement ! Lorsqu'on se sait infecté par le VIH, on peut adapter ses comportements, recevoir un suivi médical efficace, éviter des complications au niveau de sa santé mais aussi faire ce qu'il faut pour éviter de contaminer d'autres personnes.

## **Prises en charges**

Les prises en charges médicales et l'accès aux soins sont difficiles encore aujourd'hui en France. La maladie relève d'une prise en charge à 100% avec la possibilité de demander l'AAH (Allocation Adulte Handicapé). Cependant les dossiers sont longs à aboutir, parfois refusés sans raisons apparentes... Cela peut devenir un véritable parcours du combattant pour obtenir ses soins, accéder aux suivis et avoir de quoi vivre quand vous ne pouvez plus exercer d'activité professionnelle. Les associations jouent là encore un rôle clé pour aider dans les démarches les personnes atteintes et faire pression pour que certaines situations se débloquent.

Quelques adresses :

<http://www.aides.org/>

<http://www.actupparis.org/>

<https://www.sidaction.org/>

# Action !

## reconnaissance du prénom d'usage pour les étudiant-e-s trans' dans les universités

Le 16 septembre 2016, après plusieurs mois de travail de la part des associations rennaises Commune Vision (association étudiante de lutte contre les LGBTIphobies en milieu universitaire) et Ouest Trans (association trans d'entraide et d'auto-support), l'université Rennes 2 a voté à l'unanimité en Commission Formation Vie Universitaire la possibilité pour les étudiant-e-s trans de s'inscrire sous leur prénom d'usage. La procédure doit encore être votée au Conseil d'Administration, afin que l'université puisse officiellement communiquer à ce sujet. Si le combat n'était pas gagné d'avance, les associations ayant dû s'y reprendre à deux fois, entre exigences juridiques douteuses et désinformations de la part du corps administratif, les étudiant-e-s trans inscrit-e-s à Rennes 2 peuvent aujourd'hui voir leur prénom d'usage apparaître sur leur carte étudiante, les listes d'appel et l'E.N.T. (Environnement Numérique de Travail) Pour ce faire, il convient d'envoyer un mail au directeur des études et de la vie universitaire, en mentionnant la démarche transidentitaire en cours, son numéro étudiant s'il est déjà créé, son prénom et nom d'état civil ainsi que son prénom d'usage.

Le président de l'université est même en mesure de délivrer un document attestant que l'étudiant-e fréquente bien l'établissement et est connu sous son prénom choisi. Un tel document, dans une éventuelle démarche de changement d'état civil, peut être un véritable élément clé appuyant la demande. Après l'application d'une telle procédure à l'université Rennes 2, espérons qu'elle puisse servir d'exemple pour d'autres établissements de l'enseignement supérieur ou, au minimum, de jurisprudence.

Solidaires étudiant-e-s s'est lancé lors de son dernier conseil fédéral dans une campagne contre la transphobie dans le monde universitaire. Cette campagne est née du constat qu'un-e étudiant-e transgenre sur six arrêtaient ses études pour cause de transphobie. Nous soutenons donc des initiatives lancées par des associations, ou groupe de personnes concernées pour permettre le respect du prénom d'usage dans les établissements d'enseignement supérieur sur simple déclaration. Nous menons aussi parallèlement un travail d'information et de sensibilisation sur les questions de transphobie et de transidentité.



## **Un homme accidentel (Ed. Julliard, 2008) de Philippe Besson**

L'un est un inspecteur de police de Los Angeles, marié et sans histoires. L'autre est la nouvelle coqueluche d'Hollywood, celui dont les tabloïds s'arrachent les photos. Sans l'assassinat d'un jeune prostitué dans un des quartiers les plus riches de L.A, ils ne se seraient jamais rencontrés...

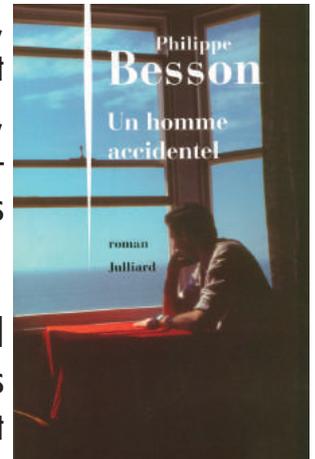
Alors que deux mondes opposés se télescopent dans un jeu de cache-cache mêlé de fascination et de faux-semblants, l'enquête policière va révéler bien plus que l'identité du coupable.

Derrière le cliché d'une existence bien rangée, ou celui des paillettes et du glamour, se cachent la vulnérabilité et la solitude de deux êtres. Aucun n'avait prévu l'attraction violente qui les pousse soudain l'un vers l'autre.

Comment ces deux hommes, icônes d'une certaine Amé-

rique et symboles de la virilité, vont-ils faire face à l'inédit ? Et combien de temps un amour, même absolu, peut-il se maintenir en marge de la morale et des lois ?

Tantôt roman noir, tantôt road movie, cet hommage aux films hollywoodiens est aussi le récit d'une ville mythique, Los Angeles, ou l'omniprésente lumière californienne irradie tout, des rues aux villas de stars, en passant par les motels de Venice Beach et les rivages du Pacifique. Cette lumière vengeresse semble n'avoir qu'un seul but : révéler le mensonge des apparences, confronter les êtres à leurs secrets enfouis et à leur vérité nue.



## **Yagg = média LGBTI, c'est fini.**

**On y allait de temps en temps, vu qu'il n'y a pas 36 médias de ce type... L'arrêt de Yagg est donc désolant. Le site est encore visible à cette adresse : <http://yagg.com/>**

**Extrait du communiqué de l'équipe :**

**«... Yagg a été le témoin, engagé, des évolutions de la société.**

**Yagg a aussi été un média vigilant pour tous les combats qu'il reste à mener, ici et dans le monde.**

**Nous n'avons pas de mots pour vous remercier, vous qui avez suivi et soutenu Yagg depuis toutes ces années. Par votre soutien, notamment ces dernières semaines, nous avons pu tout tenter pour continuer à faire vivre le premier média LGBT français.**

**C'est une page qui se tourne, mais ce n'est pas forcément la fin de l'histoire. Yagg peut encore être racheté dans les jours qui viennent et être relancé sous une forme ou une autre. Si c'est le cas, ce sera avec une nouvelle direction. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution des événements. »**

